

## DE QUI TRAVERSEZ-VOUS LES TERRES : COMMENT IDENTIFIER LE PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE DE TERRAIN ?

---

Vous en êtes à planifier le tracé du sentier ou le développement du site, donc à en identifier la localisation. Vous devez alors déterminer à qui appartient les terres privées ou qui gère les terres publiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires. La réponse peut aussi bien être évidente que demander des recherches plus poussées.

### LES PRINCIPAUX OUTILS ET INTERLOCUTEURS

---

- **Le registre des propriétaires fonciers**

Le premier outil à consulter pour déterminer la propriété des lieux est la matrice graphique ou encore le registre des propriétaires fonciers des municipalités concernées par le projet. Le rôle de l'évaluation municipale rattaché à ce document permet de déterminer si le sentier passe sur des terres privées ou publiques. Il indique généralement, via le numéro de matricule, le nom et les coordonnées des propriétaires, ainsi que la superficie et les limites des parcelles. Ces renseignements sont du domaine public.

- **Les actes notariés**

Le ministère de la Justice, par le biais de la Chambre des notaires, garde un registre de tous les actes notariés.

- **Les élus et la communauté**

Les membres du Conseil municipal et le personnel de la municipalité, ainsi que les membres de la communauté tels que les propriétaires des terrains avoisinants, peuvent être des sources d'information importantes et, pourquoi pas, des alliés.

### LA TENURE : LES TYPES DE PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE

---

À l'égard de la tenure des terres, il faut retenir que :

- Les **terres privées** appartiennent à des individus, des institutions privées, des organisations ou des industries;
- Les **terres publiques** sont gérées par des ministères et des organismes.

Les différents types de gestionnaires auront différentes préoccupations par rapport à l'usage récréatif de leurs terrains.

#### RAPPEL :

**Quel que soit le propriétaire ou le gestionnaire des lieux, un sentier ne peut jamais être aménagé sans son autorisation écrite.**



Voici un aperçu des **différents organismes gestionnaires de terres publiques** :

- Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);
- Parcs Canada;
- Les Zones d'exploitation contrôlée (ZEC);
- Les pourvoiries;
- Les municipalités.

---

## RÉFÉRENCES

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE AU QUÉBEC. 2009. *Guide d'aménagement de sentiers de vélo de montagne*, Fédération québécoise des sports cyclistes, Montréal.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2003. *Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec; en toute sécurité et dans le respect de la faune et de l'environnement*, Sainte-Foy.